## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 AOÛT 2015

Etaient présents : B. CARRERA, maire, P. BARBEAU et D. JUGAN, adjoints, C. FAVAREL, F. PADER, C. BRESSAC, A. BURRIEL, J.L. CHAPELLE et J. SAUVAGE, conseillers

Absent : P. BESSAGNET, pouvoir à D. JUGAN

La séance est ouverte à 20 heures 30

- A. BURRIEL est désigné secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Le Conseil est appelé à fixer le prix du repas à la cantine scolaire pour l'année 2015-2016. Après discussion, il est arrêté à 2,60 € (2,50 € en 2014-2015)
- Selon la même procédure de délibération, le Conseil décide de ne pas modifier le prix demandé aux communes ne relevant pas du RPI dont les enfants sont scolarisés à Castillon-Massas. Ce coût reste fixé à 550 € pour l'année scolaire
- Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer sur la désaffectation et le déclassement de l'ancienne salle de classe, ceci afin de pouvoir réaffecter ce local en bureau syndical (pour la Communauté de Communes), salle de travail communale et local réservé à l'instituteur. Le Conseil entérine cette opération
- Monsieur CARRERA dresse ensuite le bilan des travaux effectués depuis la dernière réunion du Conseil. La cour de l'école est rénovée, le toit de la salle des fêtes est remis en état. Les VMC ainsi que l'isolation des logements communaux ont été mis à neuf
- Toujours au titre des travaux, la pose de la cloison de la salle de travail communale et l'élagage des arbres audessus des divers bâtiments communaux et du court de tennis sont programmés. Une amélioration de la bibliothèque communale (sous l'abribus) est également à l'étude
- Monsieur le Maire précise que le nouveau croisement au Palada est opérationnel. Concernant la voirie, une importante détérioration de la chaussée est constatée à Miégeville. Ce fait va être signalé à l'entreprise STPAG qui a déjà refait ce tronçon avec obligation de résultat
- Sur les voies communales, le Conseil prévoit également la pose d'enrobé à froid aux endroits les plus dégradés
- Monsieur CARRERA informe le Conseil qu'en vue des élections régionales de décembre 2015, la liste électorale sera révisée à compter du 1° septembre.

Aucune question diverse n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures